



## **AVIS PUBLIC**

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 11 janvier 2021, à 20 h, le règlement numéro 2020-440 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2021, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette de matières résiduelles.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2020-440 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 4 février 2021.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antoine Audet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Parution et publication Le *Hublot*, le 12 février 2021 et sur le site internet de la Ville, le 8 février 2021)